

Image not found or type unknown



Création agence immobilière

Par **Pierre67310**, le **07/05/2020** à **23:06**

Bonjour,

Je souhaite créer une agence immobilière (je dispose de la carte T) avec une connaissance qui elle ne l'a pas.

Est-ce un frein pour l'association ? Tous les associés doivent-ils obligatoirement avoir la carte T ?

Merci d'avance pour vos réponses !

Par **Visiteur**, le **08/05/2020** à **00:16**

Bonjour

Il me semble avoir déjà répondu à la même question cette semaine, le titulaire de la carte peut être associé minoritaire avec un gérant majoritaire.